



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

La carrière, c'est pour tout le monde !

Novembre 2025,

Le CST du 5 novembre a proposé un tableau d'avancements de grade que FO et Sud CT ont approuvé. Comme chaque année, bon nombre d'agent-e-s se sont vus refuser un avancement de grade alors même qu'ils-elles remplissaient les conditions statutaires. En cause, la règle des ratios et des cotations pouvant être bloquantes pour l'avancement à certains grades.

Ainsi sur 1562 agent-e-s pouvant prétendre à un avancement, seuls 159 postes ont été ouverts à l'avancement, soit un peu plus de 10 % des agent-e-s concerné-e-s... Nous sommes donc loin du compte en terme d'équité.

Bien sûr, nous sommes d'accord avec Sud CT pour que les agent-es ayant réussi leur examen professionnel soient nommé-es. **Ce qui est la moindre des choses même si depuis la loi de Transformation de la fonction Publique, ce n'est plus obligatoire.**

Pour notre part, nous dénonçons les glissements de tâches qui amènent beaucoup d'agents à occuper des fonctions, des postes de la catégorie supérieure à laquelle ils sont effectivement sans avoir le traitement qui va avec. **Si les agent-es sont considéré-es assez compétents pour avoir ces postes, ils doivent pouvoir progresser dans leur grade et changer de catégorie.**

Or la répartition des agent-es par catégorie de notre collectivité ne correspond pas à la moyenne observée nationalement. Ainsi d'après la dernière synthèse du Rapport Social Unique, à Perpignan, nous sommes 80 % de C pour 13 % de B et 7 % de A tandis que la moyenne nationale s'établit à 72 % de C pour 15 % de B et 13 % de A. Ce qui permet à la collectivité de faire de substantielles économies de rémunérations car au mieux un-e agent-e de catégorie C, ou B qui exerce les fonctions de B ou de A touchera le régime indemnitaire de B ou de A.

Depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique, les Lignes Directrices de gestion (LDG) constituent un outil technocratique de réduction de la masse salariale. **La CGT rejette cette loi et ce dispositif qui individualise et favorise la carrière et la rémunération « au mérite », pour les fonctionnaires et contractuel.le.s, qui supprime les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP).** A Perpignan, il existe bien un document (visible sur l'intranet) qui reprend les LDG mais le moins que l'on puisse dire c'est qu'il est très flou. Tous les agent-e-s doivent pouvoir savoir sur quels critères objectifs et le nombre de points impartis à ces critères qu'ils leur permettront d'être promus. Nous exigeons donc que ce document soit complété et rendu public pour tous les collègues. **Comme tous les ans, nous dénonçons ce manque d'information au personnel. D'ailleurs, nous attendons toujours la nouvelle version du livret d'accueil des agents...**

La CGT des territoriaux de Perpignan se battra pour que les Lignes Directrices de Gestion soient appliquées de façon la plus égalitaire possible tout en dénonçant l'individualisation de la carrière et donc des paies qui est contraire au statut de la Fonction Publique.

L'évolution de la carrière des agents ne peut se faire à la carte, c'est un droit avec des critères bien définis identiques pour tous !

